

Avis de publicité

MANIFESTATION D'INTÉRÊT SPONTANEE EN VUE DE L'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC (Article L 2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques)

En application de l'article L 2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques, lorsque la délivrance d'un titre d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente.

Si aucun candidat supplémentaire ne se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnée ci-dessous, le Département de l'Ardèche attribuera à l'entreprise ayant manifesté son intérêt, l'autorisation d'occupation temporaire sous la forme d'un permis de stationnement.

Si un candidat supplémentaire se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnée ci-dessous, le Département de l'Ardèche analysera les propositions au regard des critères mentionnés ci-dessous et attribuera l'autorisation d'occupation temporaire sous la forme d'un permis de stationnement au candidat ayant présenté la proposition la mieux classée.

Publié le	
Durée de mise en ligne de l'avis	3 semaines
Lieu	DAVEZIEUX RD519 PR 1+085
Caractéristiques de l'emplacement	Domaine public en bordure de giratoire entre les branches des RD820 et RD519
Activité	Vente de tulipes dans le cadre de l'opération « tulipes contre le cancer »
Type et durée de l'autorisation	Autorisation d'Occupation Temporaire du 15 mars 2026 au 15 mai 2026
Critères d'attribution	Les propositions des candidats doivent comporter: • les pièces administratives à l'identification du candidat (nom, prénom, nationalité et domicile du demandeur ou si personne morale : nature, dénomination, siège social et objet de la personne morale) • le descriptif de l'activité envisagée sur l'emplacement ainsi que la localisation et la durée pour laquelle l'occupation est sollicitée. • les moyens techniques mis en œuvre pour l'exercice de l'activité envisagée.
Dépôt des candidatures	Date limite : Adresse du dépôt des candidatures : Conseil Départemental de l'Ardèche –Direction des routes et des mobilités- Territoire Nord – Maison du Département ZI la Lombardière BP 128 07104 ANNONAY cedex
Service à contacter pour plus de renseignements	Direction des routes et des mobilités/ Gestion du domaine public routes@ardeche.fr Téléphone : 04 75 66 98 25